



La façon dont la programme Du Régiment aux Bâtiments fonctionne



Étape 1

Se préparer à s'inscrire à Du Régiment aux Bâtiments

Bienvenue à DRB !

Avant de commencer, vous aurez besoin de :

- Un plan provisoire, comprenant :
- Dans quelle province travaillerez-vous ?
- Quand êtes-vous prêt à commencer une nouvelle carrière ?
- Quelle est la date prévue de votre libération (ne s'applique pas aux réservistes)?
- Métier de prédilection?
- Preuve de service militaire
- Un curriculum vitae à jour



Étape 2

S'inscrire pour votre compte Du Régiment aux Bâtiments®

Lorsque vous êtes prêt à vous lancer dans votre seconde carrière et à créer un compte chez DRB, vous devez remplir TOUS les champs d'information obligatoires et terminer le processus d'inscription en une seule fois.



Étape 3

Validation du compte

Une fois inscrit, un aviseur en carrière Du Régiment aux Bâtiments vous sera affecté, puis examinera votre candidature et vérifiera tout document manquant à savoir une copie de votre CV et une preuve de service (cela peut être réalisé en fournissant une copie de votre formulaire le plus récent de votre SDPM, une capture d'écran de votre page Mon dossier ACC, ou une copie de votre carte d'identité militaire ou de votre carte d'identité de vétéran).



Étape 4

Courriel de bienvenue

Vous recevrez un courriel de bienvenue officiel de votre aviseur en carrière. S'il manque des documents, il vous sera demandé de fournir le ou les documents manquants et quand tous les documents seront reçus, votre compte sera approuvé. Votre aviseur en carrière planifiera ensuite un appel téléphonique avec vous pour commencer à développer votre cheminement de carrière vers les métiers spécialisés.



Étape 5

Commencez votre recherche d'emploi

Une fois votre compte approuvé, vous pouvez accéder à votre profil et au site sécurisé d'offres d'emploi. Vous pouvez ajouter jusqu'à 10 documents supplémentaires à votre profil et modifier ou mettre à jour vos informations à tout moment



Étape 6

Commencer à postuler

Une liste des opportunités actuelles est régulièrement mise à jour sur le site web DRB. Si une offre vous intéresse, vous pouvez postuler directement ou la signaler à votre aviseur en carrière DRB.



Étape 7

Gardez le contact

Faites-nous savoir si vous avez trouvé une seconde carrière grâce à Du Régiment aux Bâtiments ! Nous voulons partager votre réussite avec d'autres vétérans, des syndicats et nos partenaires de l'industrie.

Désactivation de votre compte

Votre compte sera automatiquement désactivé, après plus de 365 jours d'inactivité. Assurez-vous de demeurer actif sur votre compte, au moins une fois tous les 365 jours.